



**ST-LUDGER, LE 17 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 17 novembre 2020 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente via conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance via conférence Web Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal participant via conférence Web ou téléphonique ont par conséquent été dûment convoqués à la séance ordinaire.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2020-11-309

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 17 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Reconstruction des rues Principale, Du Pont et Boisvert et mise à niveau du poste de pompage secondaire – Adjudication de contrat pour la confection des plans et devis et surveillance des travaux
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

### **4. RECONSTRUCTION DES RUES PRINCIPALE, DU PONT ET BOISVERT ET MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE SECONDAIRE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Résolution 2020-11-310

ATTENDU que la Municipalité de St-Ludger prévoit la reconstruction des services municipaux sur les rues Principale, Du Pont et Boisvert et la mise à niveau du poste de pompage secondaire ;

ATTENDU que la Municipalité a publié l'appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres SÉ@O et dans l'Écho de Frontenac pour services professionnels visant, de façon non limitative, à réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux ;

ATTENDU qu'un comité de sélection formé de 4 personnes a procédé à l'ouverture et l'étude des soumissions selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à l'article 936.0.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et que les résultats sont :

<i>Firme</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
EXP	11.99	1
STANTEC	9.03	2
WSP	8.86	3
PLURITEC	7.99	4
FNX-INNOV	7.60	5

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme EXP ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Ludger accorde le contrat d'ingénierie à la firme EXP au montant de 120 148.88 \$, taxes incluses, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux lors de la reconstruction des services municipaux sur les rues Principale, Du Pont et Boisvert et la mise à niveau du poste de pompage secondaire, le tout, CONDITIONNELLEMENT à l'obtention, par la municipalité, de la confirmation donnée par Infrastructure Canada que les exigences de cette dernière relatives à l'obligation de consulter les peuples autochtones ont été satisfaites, et ce, tel que prévu aux documents d'appel d'offres ;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2020-11-311

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.